

Enercoop, une alternative à promouvoir ?

Nous souhaitons apporter une réponse à un article paru dans la lettre n°40 du conseil scientifique d'ATTAC : « L'idée de promouvoir Enercoop est plus que discutable » par Christiane MARTY.

- Sur le principe :

Il convient d'abord de rappeler l'histoire de la libéralisation du marché de l'électricité. Nous nous sommes battus pour l'éviter, mais nous avons perdu. Dans la foulée, EDF a été partiellement privatisé par la vente de 16% de son capital à des actionnaires dont une faible partie (2,5%) à ses salariés. **EDF n'est plus un service public, mais une société de droit privé.**

En réaction à ces décisions, de nombreuses organisations ont réagi en créant la coopérative ENERCOOP d'une part pour éviter que le marché de l'électricité en France ne tombe aux mains que d'actionnaires à la recherche unique de profits financiers, d'autre part pour concrétiser et amorcer la sortie du nucléaire que EDF et donc l'Etat ont imposé au français sans les consulter.

Plusieurs particularités du statut de SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) d'ENERCOOP doivent être soulignées:

- elle peut réunir des clients, salariés, professionnels, associations et collectivités locales dans son actionnariat. Pour l'instant cette dernière catégorie n'est que très faiblement représentée.
- elle ne poursuit aucun but lucratif (rémunération élevée des actionnaires), mais **les bénéfices sont réinvestis obligatoirement pour 57,5% dans le développement de la production en renouvelable et la sobriété des usages électriques.**
- dans chaque collège de sociétaires, chacun dispose d'une voix quel que soit son nombre de parts sociales.

Pour assurer une meilleure gouvernance et rapprocher les français de leur service d'électricité, des coopératives locales (régionales à présent et pourquoi pas inter-communales dans l'avenir) sont en cours de création au sein d'un réseau national.

Oui, **nous soutenons toujours l'idée d'un service public d'électricité national** et même européen, mais ce futur service devra se construire à l'image d'Enercoop, c'est à dire, avec une gouvernance qui implique tous les acteurs et non seulement un Etat qui décide sans l'assentiment des acteurs concernés.

Alors, oui nous serons les premiers à réclamer la dissolution d'Enercoop pour intégrer de tels services véritablement au service du public !

- Sur l'efficacité :

Enercoop a été créé en 2005. Dans un premier temps, il fallait réussir à équilibrer les comptes de la société. De ce fait, **la fourniture d'électricité a été privilégiée.** Dès 2010, cet équilibre annuel a été atteint et progressivement les pertes cumulées des premières années sont épongées.

Ce n'est que depuis 2010, avec ses premiers bénéfices, qu'**Enercoop se lance dans la production d'électricité d'origine renouvelable malgré toutes les embûches placées par l'État:** seuls EDF et les autres opérateurs historiques (ELD: entreprises locales de

distributions) ont le droit de percevoir les subventions de l'Etat pour acheter l'électricité d'origine renouvelable à un tarif plus élevé que ceux du marché. Et pourtant ce sont tous les consommateurs qui financent, en payant leurs factures, cette subvention par le biais de la CSPE (contribution au service public d'électricité), considérée par le conseil d'État comme un « quasi-impôt ».

De fait, le produit de la CSPE est géré pour le compte de l'État par la caisse des dépôts et consignations et reversée à 96% à EDF pour compenser ses obligations de service public (45% concernent les rachats d'électricité ENR, 55% pour soutenir la co-génération, maintenir une tarification égalitaire dans les territoires insulaires et d'outre-mer et proposer une offre sociale aux plus démunis). Enercoop réclame depuis sa création d'être soumis aux mêmes droits et obligations de service public qu'EDF et se voit opposer un refus de l'État. Une plainte a été déposée par plusieurs fournisseurs d'électricité au niveau européen pour rompre cette situation de monopole.

En attendant de rompre ce monopole, Enercoop tente de trouver un modèle économique viable de production interne ou via des partenariats avec de petits producteurs indépendants.

De plus et malheureusement, contrairement à ce que sous-entend C. Marty, toutes les productions d'électricité ENR ne peuvent pas bénéficier du tarif d'achat subventionné: entre autres, les productions par éoliennes situées hors des zones de développement de l'éolien (ZDE) (ce qui exclut de fait les petites éoliennes) ou lorsque un champ éolien comporte moins de 5 machines ou encore lorsque les producteurs revendent des surplus d'autoconsommation (qui est pourtant le mode le plus cohérent d'utilisation en circuit-court). Ce sont 3 exemples parmi les nombreuses restrictions ou interdictions imposées par les élus et partisans du nucléaire, nommées « règles de développement » dans le texte de C. Marty!

- sur les coûts pour les usagers

Grâce au tarif régulé, la France a maintenu un tarif de l'électricité très bas comparativement aux pays européens et ... aux coûts de revient. Ce tarif artificiel résulte d'une prise en charge par l'État d'une part non négligeable de coûts externes: recherche essentiellement sur le nucléaire, démantèlement futur des centrales nucléaires, gardiennage durant des millénaires des déchets nucléaires, prise en charge du risque d'accidents, ... **Faute de ces subventions masquées, la production d'électricité nucléaire n'existerait plus** car son coût dépasseraient ceux de tout autre production, hormis provisoirement le photovoltaïque ...

Ce tarif faible couplé à des centrales nucléaires incompatibles avec la gestion de consommations de pointe a produit des effets pervers en terme de gaspillage de cette électricité: chauffage électrique, climatisation, faible efficacité des appareils électriques, manque d'isolation des bâtiments, ...

Dès sa création, Enercoop a tenu à refléter dans sa tarification les coûts réels de production pour **rémunérer à un juste prix les petits producteurs**, d'où une tarification plus élevée. Mais l'écart avec le tarif régulé s'amenuise en 4 ans il est passé d'une moyenne de 50% à 30%. Et l'exemple de la Belgique (Ecopower, fournisseur coopératif est le moins cher du marché électrique belge) nous montre que cet écart est appelé à s'inverser dans les années à venir. Alors Enercoop proposera les tarifs les moins chers d'un marché dérégulé et tourné vers la recherche effrénée de profits.

Enfin Enercoop promeut, avant même la production et la fourniture d'électricité, de **maîtriser les consommations par une meilleure efficacité des matériels et par une sobriété dans leur utilisation**. De nombreux clients d'Enercoop témoignent régulièrement qu'ils ont ainsi réussi à réduire leur facture d'électricité malgré un coût plus élevé du Kwh.

En conclusion, **nous participons déjà à la création de coopératives locales d'Enercoop** qui réunissent des citoyens pour produire cette électricité d'origine renouvelable. Une charte de production définira les modalités d'intervention : seuls ou en partenariat avec des développeurs de projets à majorité publique ou citoyenne. Enercoop continuera aussi à acheter de l'électricité à ses sociétaires, petits producteurs, notamment à ceux qui ne bénéficient pas des subventions de l'État.

EDF n'étant plus un service public, il a perdu toute légitimité à rester le fournisseur et producteur unique de cette précieuse électricité. Le jour où les politiques seront contraints de recréer un service public d'électricité, les coopératives telles qu'Enercoop ou autres ainsi que des régies locales d'électricité pourront se fédérer au sein de ce service et montrer ce que doit être **la gouvernance d'un service citoyen et public de l'électricité**.

Nous sommes disposés à participer à l'élaboration d'un texte pour la revue « Lignes d'ATTAC » qui pourrait :

- rappeler l'histoire de l'ouverture du marché et les positions historiques d'ATTAC à ce sujet;
- montrer en quoi cette ouverture maintient un monopole de fait au profit d'une société devenue anonyme, qui freine le développement d'alternatives au nucléaire;
- présenter en quoi la création d'Enercoop est une opportunité pour concrétiser cette sortie inéluctable du nucléaire par la promotion de la sobriété de consommation de l'électricité et de l'efficacité de son usage puis une production issue d'énergies renouvelables et la reconquête d'un service public par le biais de coopératives qui mettent en oeuvre une autre gouvernance.

Concernant la stratégie de création et développement d'Enercoop, nous invitons C. Marty et les adhérents d'ATTAC à y participer en y devenant sociétaire. Pour notre part, nous préférons contribuer pour en améliorer le dispositif plutôt que de le critiquer de l'extérieur tout en taxant l'initiative de sympathique.

Il s'agit de prendre part ici et maintenant à une alternative citoyenne qui participe à construire un renouveau démocratique, social et écologique.

Guy MARTIN, Pascal PAQUIN et Fabrice FLIPO